



Tours, le 16 janvier 2018

Objet : 3^{ème} Tour FESTIVAL U.13
Ref : Jeunes et Technique - Foot à 8

Aux responsables U.13

REGLEMENT du 3^{ème} tour du FESTIVAL U.13

- Art 1 : Toutes les équipes ont été réparties par la section du Foot à 8 en poules de 3 ou 4 équipes.
- Art 2 : Dans chaque poule, formule « championnat » ; toutes les équipes doivent se rencontrer.
Durée des matchs : 1 x 20 minutes. (2 x 12 minutes si poule de 3 équipes).
- Art 3 : Pas plus de trois joueurs ayant effectué le tour précédent avec l'équipe supérieure ne peuvent jouer avec l'équipe inférieure. Dans le cas contraire, l'équipe pourra être disqualifiée.
- Art 4 : Attribution des points : Victoire : 4 points - Défaite : 1 point - Match Nul : 2 points.
- Art 5 : En cas d'égalité à la fin des matchs de poules, c'est l'épreuve de jonglerie qui départagera les équipes (addition des 8 meilleurs qui ont réalisé le meilleur total « pied droit + pied gauche »).
- Art 6 : **EPREUVE DE JONGLERIE**
Toutes les équipes doivent effectuer une épreuve de jonglerie avant le début des rencontres.
But de l'épreuve : Effectuer 50 jonglages pied droit et 50 jonglages pied gauche.
Le jeu démarre balle au pied (pour les jonglages pied faible, possibilité de lever le ballon avec le pied fort avant de le jouer avec le pied faible).
2 essais par joueur, les surfaces de rattrapage ne sont pas autorisées.
- Art 7 : **Qualification**
Festival U13 : les 2 premiers de chaque poule (soient 10 équipes au total) seront qualifiés pour la finale départementale qui se déroulera le samedi 7 avril 2018 (lieu à confirmer). Les autres équipes seront éliminées.
Festival U13 Consolante : les 2 premiers de chaque poule (soient 10 équipes au total) seront qualifiés pour la finale départementale qui se déroulera le samedi 7 avril 2018 (lieu à confirmer). Les autres équipes seront éliminées.
Festival U12 Accession Festival U13 : les 2 premiers seront qualifiés pour la finale départementale qui se déroulera le samedi 7 avril 2018 (lieu à confirmer). Les autres équipes seront éliminées.
Festival U12 Accession Consolante : les premiers de chaque poule seront qualifiés pour la finale départementale qui se déroulera le samedi 7 avril 2018 (lieu à confirmer). Les autres équipes seront éliminées.
- Pas plus de 2 équipes du même club dans chaque finale.** Dans le cas échéant (ex : 3 équipes), seront qualifiés les meilleurs troisièmes aux jongleries sur l'ensemble des poules du festival concerné.
- Art 8 : En cas d'intempéries et d'impossibilité de recevoir, se rapprocher des autres équipes de la poule pour pouvoir jouer les rencontres au sein d'un autre club. En cas de problème, merci de contacter rapidement le secrétariat du district.
- Art 9 : Le règlement est celui du Foot à 8. Tout litige non prévu par le règlement sera examiné par la Section du Foot à 8. Conformément aux dispositions fédérales, l'arbitrage à la touche sera effectué par les joueurs remplaçants.

La commission Jeunes et Technique